

## Note relative aux pièces justificatives des dépenses

Ce document présente un abrégé de la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux annexée au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016. Il constitue la base des contrôles de l'agence comptable du lycée Leconte de Lisle en matière de prise en charge des dépenses.

L'annexe complète est consultable en ligne :

- [https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances\\_locales/listedespj.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/listedespj.pdf)

### **1. Mentions devant figurer sur les facture** (Annexe, page 102)

*Aucun formalisme autre que celui prévu par le code général des impôts n'est exigé pour les factures ou les mémoires transmis à titre de pièce justificative. Il suffit que les mentions suivantes y figurent explicitement :*

- 1. Le nom ou la raison sociale du créancier.
- 2. Le cas échéant
  - le numéro de SIRET ;
  - la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers.
- 3. Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de l'organisme débiteur.
- 4. Pour chacune des prestations rendues, la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires.
- 5. Le montant et le taux de TVA légalement applicable ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération.
- 6. Tous rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération.

Deux mentions supplémentaires sont demandées par l'agence comptable :

- 7. La date de facturation et un numéro de facture unique.
- 8. Les coordonnées bancaires (IBAN + BIC) ou un RIB, au nom de l'émetteur de la facture, joint à celle-ci.

### **2. Exemple de facture** (verso)

\*Pour ce qui concerne la TVA, il convient de se référer aux textes. Quelques pistes non exhaustives, ci-dessous :

- [Un formateur ou un enseignant est-il soumis à la TVA ?](#)
- [Déclaration d'activité des formateurs ou organismes de formation](#)

Les mentions obligatoires sont surlignées :

**JEAN HOARAU - FORMADULT'**

3 RUE JULES AUBERT  
RESIDENCE DES ETUDIANTS  
97400 SAINT DENIS

[jean.horau@gmail.com](mailto:jean.horau@gmail.com)  
06 92 01 02 03

A  
GRETA REUNION

**FACTURE N° 09/254**

Saint-Denis, le 4 octobre 2021

Formation continue d'adultes : interventions septembre 2021.

Date	Formation	Intervention	Durée	Taux horaire	Montant HT	TVA*	Montant TTC
03/09/21	ASSISTANTES MATERNELELS M2 TRANSITOIRE GR1 - LP VICTOR SCHOELCHER	FFP	7h	32,04 €	224,28 €	0,00 €	224,28 €
05/09/21	ASSISTANTES MATERNELELS M2 TRANSITOIRE GR1 - LP VICTOR SCHOELCHER	FFP	7h	32,04 €	224,28 €	0,00 €	224,28 €
03/09/21	ASSISTANTES MATERNELELS M2 TRANSITOIRE GR1 - LP VICTOR SCHOELCHER	FFP	4h	32,04 €	128,16 €	0,00 €	128,16 €
03/09/21	ASSISTANTES MATERNELELS M2 TRANSITOIRE GR1 - LP VICTOR SCHOELCHER	HP	3h	32,04 €	96,12 €	0,00 €	96,12 €
12/09/21	BTS COMPTABILITÉ ET GESTION	FFP	6h	43,96 €	263,76 €	0,00 €	263,76 €
14/09/21	BTS COMPTABILITÉ ET GESTION	HP	2h	43,96 €	87,92 €	0,00 €	87,92 €
<b>NET A PAYER</b>					<b>1 024,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 024,52 €</b>

\*Exonération de TVA en application des dispositions du 4° du 4 de l'article 261 du code général des impôts

SIRET : 199 464 666 00020

RIB : FR76 1011 7005 8603 3354 0019 282 BREDFRPPXXX